

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

80/I72
DECRET N° /MTJ.DGTFP.BFP.21021/8
portant intégration et nomination de Mon-
sieur ETO François dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des services
Techniques (Aéronautique civile).

-----ooCoo-----
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
-----ooCoo-----

(/ISLS:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la Loi 15/62 du 3-2-1962 portant statut
général des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21-6-1958 fixant
le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n°72/272 du 8.8.1972 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres des catégories A et B
de l'Aéronautique Civile abrogeant et remplaçant les disposi-
positions des articles 1,2,3,4,7,13 et 14 du décret n°63/
185 du 19.6.1963;
(/u le décret n°62/150/MP du 9-5-1962 fixant
le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/195/FP du 5-7-1962 fixant
la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n°62/197/FP du 5-7-1962 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi
15/62 du 3-2-1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/198/FP du 5-7-1962 relatifs
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des
catégories A 1;
(/u le décret n°63/81/FP-BE du 26-3-1963 fi-
xant les conditions dans lesquelles sont effectués des
stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires
stagiaires notamment en ses articles 7 & 8;
(/u le décret n°67/50 du 24-2-1967 règlement
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, re-
constitution de carrière et reclassements;
(/u le décret n°74/470 du 31-12-1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n°62/196 du 5-7-1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n°79/154 du 4-4-1979 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement);
(/u le décret n°79/155 du 4-4-1979 portant
nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u la lettre n°2557/MEN.DOC du 22.8.1979 du
Directeur de l'Orientation et de la Coopération transmet-
tant le dossier constitué par l'intéressé,
(/u le Protocole d'accord du 5-8-1970 signé
entre la République Populaire du Congo et l'URSS;

DECRETE :

.../...

Handwritten initials

ARTICLE 1er.-En application des dispositions combinées du décret n°72/272 du 5-12-1972, et du Protocole d'accord du 5-8-1970 susvisés Monsieur ETO François, né le 2.1.1951 à Saint-Benoît (Boundji), titulaire du Diplôme d'Ingénieur Mécanicien obtenu à l'Institut des Ingénieurs d'Aviation Civile de KIEV (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Aéronautique Civile) et nommé au grade d'Ingénieur de 2° échelon stagiaire indice 940.

ARTICLE 2.-L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Transports et de l'Aviation Civile pour servir à Lina-Congo, sa rémunération sera prise en charge par les fonds du budget autonome de Lina-Congo qui sera en outre redevable envers le trésor de l'Etat Congolais de la Contribution des droits à pension.

ARTICLE 3.-Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.//

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Brazzaville, le 14 Avril 1980

Le Ministre des Transports
et de l'Aviation Civile,

Handwritten signature of Hilaire MOUNTEAULT

Hilaire MOUNTEAULT

Le Ministre du Travail et de
la Justice,

Victor TAIBA-TAIBA

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances,

Large handwritten signature of Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Henri LOPES

- AMPLIATIONS:**
- JORPC.....1
 - DGTFP.DFP....2
 - DFP.BST.....1
 - D.B.....3
 - D.C.F.....1
 - M.T.A.C.....1
 - Lina-Congo...1
 - INTERESSE....1
 - DOSSIER.....3
 - SGCM/BC.....2
 - S.G.F. 2

Handwritten signature